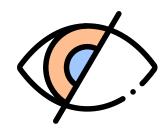


Élections européennes 2024

Rendre l'information accessible













En français facile à lire et à comprendre





Flasher ce QR code pour écouter la version audio du document









Élections européennes:

Les élections européennes se font tous les 5 ans.

Le 9 juin 2024, vous irez choisir et voter pour une liste politique des députés européens français.



Je participe aux élections.

Pourquoi voter?

- 1 droit.
- 1 devoir citoyen.

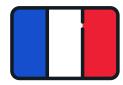


Je peux voter si:

• J'ai 18 ans et plus.



• Je suis de nationalité française.



• J'ai la nationalité d'un pays de l'Union européenne.





Pour voter, je dois être inscrit sur les listes électorales.

Quand m'inscrire?

• Jusqu'au 1er mai 2024 par internet.





• Jusqu'au 3 mai 2024 à la Mairie.







Où m'inscrire?

À la mairie, au service des élections
 Service des élections - Mairie de Nanterre
 1 place du 27 mars 2002
 92014 NANTERRE CEDEX

Téléphone: 01 47 29 50 50





Pour m'inscrire je dois avoir 3 documents :



Ma carte d'identité valide ou mon passeport valide.



carte d'identité



passeport





Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

C'est une facture à mon nom :

• Électricité ou gaz.

ou

• Téléphone ou internet.

ou

- Une quittance de loyer.
- Si j'habite en foyer :

je demande une attestation d'hébergement.





Si j'habite chez mes parents, je dois apporter différents documents :

J'ai **moins de 26 ans** et j'habite chez mes parents, je dois apporter :



- Un justificatif de domicile de mes parents.
- Un acte de naissance ou le livret de famille.

J'ai **plus de 26 ans** et j'habite chez mes parents, je dois apporter :



- Un justificatif de domicile à mon nom.
- La photocopie de la pièce d'identité d'un de mes parents.
- Une attestation d'hébergement écrite par mes parents.



Si j'habite chez une personne différente de mes parents je dois apporter :

- Un justificatif de domicile à mon nom.
- La photocopie de la pièce d'identité de la personne chez qui j'habite.
- Une attestation d'hébergement écrite par la personne chez qui j'habite.

Si je ne suis pas sûr, je demande aux personnes de la Mairie.





Le formulaire cerfa 12669*02

Par internet:



je vais sur le site :
 https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R1602

• je télécharge et je complète le cerfa 12669*02





Pour m'inscrire sur les listes électorales

je prends les 3 documents :

- ma carte d'identité valide avec sa photocopie
- le justificatif de domicile avec sa photocopie
- le cerfa 12669*02 complété
- je dépose les documents au service des élections de la mairie ou j'envoie les photocopies par courrier au :

Service des élections,
Mairie de Nanterre BP 1406
92014 NANTERRE CEDEX







Je suis peut-être déjà inscrit?

- Si j'ai été recensé à 16 ans : j'ai été inscrit d'office sur la liste électorale à mes 18 ans !
- Je peux vérifier à la Mairie si je suis déjà inscrit.
- Si j'ai déménagé, je mets à jour mon adresse en allant à la Mairie ou sur internet.



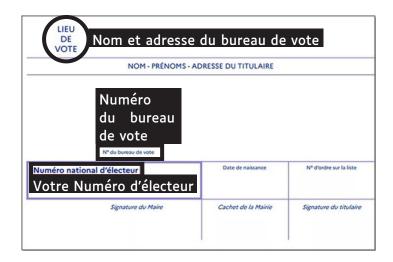
Si je suis sous mesure de protection :

- Je n'ai pas besoin de l'accord de mon tuteur, ni du juge des tutelles pour m'inscrire et voter.
- Je m'inscris comme toutes les autres personnes.
- Si mon tuteur ou curateur n'est pas un parent ou un ami, il n'a pas le droit de m'aider le jour du vote.
- Je peux demander de l'aide à un autre électeur en qui j'ai confiance.



Avant le vote, je dois vérifier :

- Si j'ai ma carte d'identité.
- Si j'ai bien reçu ma carte d'électeur.
- L'adresse et le numéro du bureau de vote où je vote.





Si je ne peux pas aller voter :

• Je peux donner une **procuration :** c'est un document pour demander à quelqu'un de voter pour moi.



• Je dois faire confiance à cette personne et bien lui dire pour qui je veux voter.



Comment faire une procuration?

Je vais au Commissariat de Police avec :



- Une pièce d'identité.
- Mon numéro d'électeur situé sur ma carte et le numéro d'électeur de la personne que j'ai choisie.
- On me remet le document de procuration.
- Je dois donner le papier de procuration à la personne que j'ai choisie pour qu'elle vote à ma place.



Pour connaître les programmes des candidats :

• Je les trouve dans **l'enveloppe** que j'ai reçue à la maison.



- Je me renseigne dans la presse : journaux, télé, radio.
- Je peux aller dans les réunions organisées par les candidats.
- Je peux trouver les programmes des candidats sur le site internet : https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/



Le jour du vote, le 9 juin 2024 :

• Je vais au bureau de vote entre 8h et 20h.



- J'ai le droit de me faire aider par un autre électeur.
- Je peux rentrer dans le bureau de vote avec un chien guide ou un chien d'assistance.





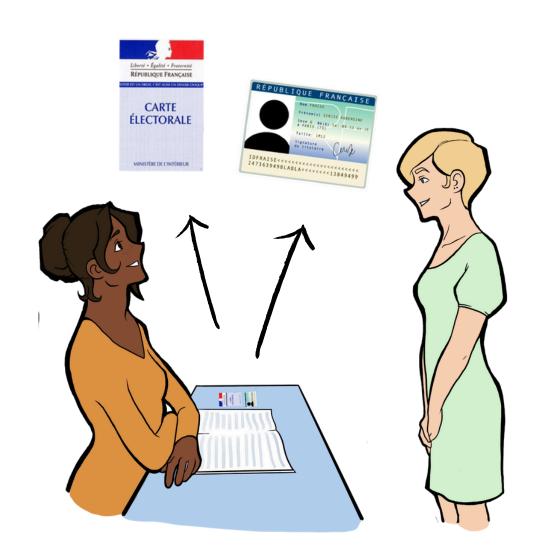
Le jour du vote :





1

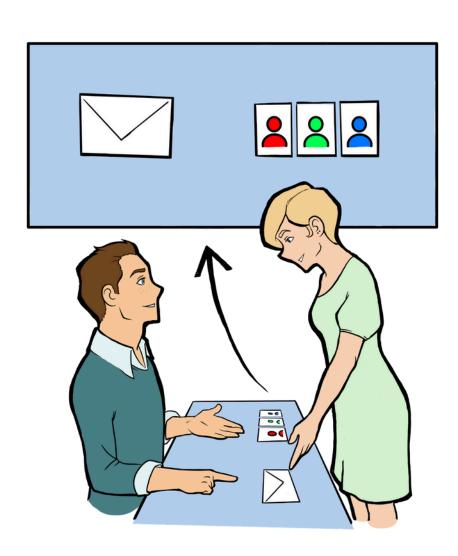
Je montre ma carte d'identité et ma carte d'électeur à la personne qui m'accueille dans le bureau de vote. Elle vérifie que je suis bien inscrit sur la liste.





2

Sur la table suivante, je prends au moins 2 bulletins et 1 enveloppe. Je peux me faire aider.





Je rentre dans l'isoloir.

Je ferme le rideau.

37

Je mets 1 seul bulletin de vote dans l'enveloppe.

Je peux me faire aider.





Je vais à la table de vote avec :

Mon enveloppe

Ma carte d'identité

Ma carte d'électeur.





5

Le président du bureau de vote lit mon nom. Je peux mettre mon enveloppe dans l'urne. Je peux me faire aider.





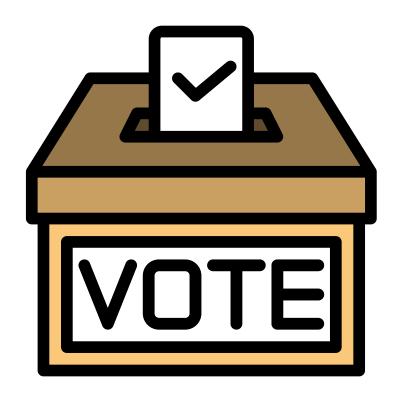
6

La personne du bureau de vote me montre où signer. Je peux me faire aider.





A voté





Pour tout savoir sur l'Union européenne



https://european-union.europa.eu/easy-read_fr

27 pays font partie de l'Union européenne



- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Chypre
- Tchéquie
- Danemark
- Estonie
- Finlande
- France
- Allemagne
- Grèce
- Hongrie
- Irlande

- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie
- Espagne
- Suède



Comment fonctionne l'Union européenne

L'Union européenne a 3 grandes institutions qui travaillent ensemble :

• La Commission européenne

Les personnes qui travaillent à la Commission européenne proposent des lois pour l'Union européenne.



• Le Parlement européen

Les personnes qui composent le Parlement européen sont élues par tous les gens en Europe pour défendre leurs droits. Ce sont les députés européens.



• Le Conseil de l'Union européenne

Les chefs d'états et les chefs de gouvernement prennent des décisions dans chaque pays de l'Union européenne. Ils se réunissent pour former le Conseil de l'Union européenne.







CONTACT:



Téléphone :

06 21 33 61 35



Mail:

n.pierret@creativehandicap.org

PRESTATIONS:

- Traduction en FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- Outils de communication accessibles.
- Livret d'accueil handicap.